

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 69 (1924)
Heft: 7

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La réforme des cadres. — Cavalerie. — Les manœuvres d'automne et la presse. — Instructions préalables.

Le Conseil national a ajourné le débat sur la réforme militaire à sa session d'automne. Sa commission aurait voulu activer le travail, mais l'abondance d'objets plus urgents portés au programme de la session du printemps a contraint nos législateurs à réprimer leur zèle si louable fût-il. D'ailleurs, et pour autant que les séances de la commission autorisent à en juger, la discussion ne sera pas très nourrie, et il ne faut pas s'attendre à voir émettre des idées neuves. Plus attentivement on examine le projet, plus on se convainc que l'autorité supérieure a eu surtout pour désir d'écarter précisément ce qui serait de nature à soulever des discussions. Le projet constitue non une réforme, mais une réformette, une mise au point conservatrice de l'état des cadres constitués pendant la guerre et un retour à la légalité du temps de paix. C'est une remise en ordre de l'arrêté de 1911, guère autre chose. Les grands problèmes sont renvoyés à Pâques ou à la Trinité. Peut-être, politiquement, vaut-il mieux qu'il en soit ainsi, mais, militairement, on reste en droit de se demander s'il n'eût pas été opportun de saisir cette occasion pour libérer l'armée des imperfections constitutives qui entravent son développement.

Les journaux ont annoncé que la commission avait écarté la proposition d'incorporation des compagnies de recrues complètes dans les bataillons. Ceux qui redoutaient ce changement auront accueilli la nouvelle avec satisfaction ; ceux qui le considèrent comme avantageux, — nous en sommes, — l'auront regretté ; mais il est improbable que la majorité du parlement se prononce contrairement aux conclusions du Département et de sa commission. Celle-ci a invoqué surtout l'argument politique, celui de l'intérêt national à faire coucher les recrues de divers cantons dans la même chambrée. Vu le milieu, il est naturel que cet argument ait été d'un poids déterminant. Nous aurions préféré des arguments d'ordre militaire, puisque, sur le champ de bataille, la tactique réclame la première place.

* * *

La commission a accepté la proposition de suppression des guides. Nous avons déjà dit ce que nous en pensions. Nous sommes ici dans ce domaine de la psychologie dont Robert de Traz a écrit qu'il était naïvement dédaigné en haut lieu. Si ce n'est les termes dont de Traz s'est servi, c'est le sens.

Par coïncidence, la publication du Dictionnaire historique de la maison Attinger vient justement de publier l'article « cavalerie », qui témoigne du passé de cette arme en Suisse. On ne se doute pas que si la Suisse a parfois manqué regrettablement de cavaliers, il lui est arrivé, en d'autres temps, d'en fournir à l'étranger. En 1443, par exemple, Berne et Fribourg envoyèrent 338 cavaliers à leur allié, le comte de Savoie. Il en fut de même dans d'autres circonstances.

Pendant ce que l'on appelle la période héroïque de notre histoire, du X^{IV}e au X^{VI}e siècle, Berne a fourni le plus fort contingent de cavalerie. Plus tard, pendant la période patricienne, Genève aligne de nombreux cavaliers contre les ducs de Savoie. Au X^{VII}e siècle, Zurich possède des compagnies de cuirassiers. Au X^{VIII}e, loin de chercher nos remontes en Irlande, en Hongrie ou en Poméranie, nous fournissons de remontes l'armée française, et nous donnons à la Prusse des généraux de cavalerie, par exemple Monod de Froideville, qui fut mortellement blessé à Zorndorf, et Scipion de Lentulus, de Berne, qui commanda trente escadrons à Leuthen.

Les guides firent leur apparition pendant la période démocratique. La loi de 1850 porta même leur effectif à 16 compagnies à côté des 35 compagnies de dragons. A l'époque des casques à chenille, celles des guides étaient jaunes, tandis que les dragons les portaient noires. En 1870-71, au cours du service des frontières, sur 60 000 hommes mobilisés, il y eut 1400 cavaliers dont 15 compagnies de dragons et 7 de guides. L'organisation fédérale de 1874 porta l'effectif de la cavalerie à 6800 cavaliers, dont 24 escadrons de dragons et 12 compagnies de guides.

* * *

A peine le premier ordre de corps d'armée, en vue des exercices de septembre prochain, ordre d'avis préalable, a-t-il été rendu public que nos journaux quotidiens ont ouvert la rubrique « grandes manœuvres ». Cet empressement démontre que nous n'en sommes pas encore à l'indifférence populaire à l'endroit de l'armée. Mais les commentaires démontrent autre chose aussi, qu'il est très utile de retenir, l'emprise du passé sur le présent. On ressuscite les manœuvres d'autrefois pour imaginer à l'avance ce que seront celles de demain. Voici un

journal qui nous annonce que les divisions manœuvreront l'une contre l'autre dans le Jura. Un autre nous affirme que les lieux de concentration des brigades de la 1^{re} division établissent qu'elles se heurteront les unes aux autres sur la Broye. Cependant, l'ordre de corps a précisément eu soin de dire que les deux divisions seraient mobilisées successivement, que les exercices auraient lieu dans le cadre de chacune d'elles et non dans le cadre du corps d'armée, et enfin, — c'est un des passages essentiels du document, — « que le but des manœuvres n'est point d'exercer le combat des grandes unités », mais, « de développer chez les chefs le jugement, la décision, l'art de donner les ordres, et chez la troupe, l'aptitude au service de campagne ». Cela signifie justement, nous semble-t-il, l'exclusion des heurts d'unités, que ce soit sur la Broye ou ailleurs. L'ordre y insiste du reste en faisant remarquer qu'en l'état actuel de l'instruction tactique des troupes, il serait impossible de les déployer pour des combats de grandes unités ; elles ne sont pas préparées à des exercices de cette envergure ; il leur manque en outre l'armement nécessaire ; et enfin le service d'arbitrage qu'exigeraient ces exercices n'est pas au point ; son étude et son expérimentation demandent à être poursuivies. On agira donc sagement en tenant en quarantaine les informations de presse au sujet de « grandes manœuvres » qui n'auront pas lieu.

Si nous interprétons exactement l'ordre de corps d'armée, — nous tenons à réserver des erreurs possibles, car nous ne sommes pas informés beaucoup mieux que nos confrères de la presse quotidienne, et, en pareille matière, il est préférable de ne pas partir avant les violons, — si donc nous interprétons exactement l'ordre de corps d'armée, le programme des exercices imposerait plutôt aux chefs des résolutions relevant moins de la tactique du combat qu'intéressant les mouvements préparatoires au combat ; et, pour les chefs supérieurs, il s'agirait moins peut-être de décisions tactiques que stratégiques.

Nous avons connu, dans le passé, précisément au 1^{er} corps d'armée, un programme d'exercices de cette catégorie, celui des manœuvres de 1911, dirigées par le colonel commandant de corps Isler. Les deux adversaires, le premier jour des opérations, étaient l'un entre Nyon et Rolle, l'autre à Morat. Les ordres étaient combinés de telle sorte que de part et d'autre la situation stratégique demandait à être débrouillée par les chefs de parti préalablement à toute résolution tactique.

Une situation de ce genre tiendrait mieux compte que jamais des conditions des nouveaux armements qui permettent d'engager le

combat à de très grandes distances. En 1911, une troupe n'était pas considérée sur le terrain du combat avant de s'être rapprochée à six ou sept kilomètres de l'adversaire, portée extrême du tir efficace de l'artillerie de campagne d'alors ; et comme celle-ci ne pratiquait guère que le tir direct, il devenait plus ou moins aisé pour des colonnes en marche d'esquiver les plus gros risques en utilisant habilement les couverts et les masques du sol. Il n'en est plus de même maintenant que l'artillerie à grande puissance guidée par l'observation aérienne et pratiquant les procédés de tir nouveaux peut saisir ses objectifs à des distances de 20 et de 25 kilomètres. Le contact s'établit entre des adversaires que sépare encore toute une étape, ce qui les oblige, dans cette zone, à des mouvements qui n'ont plus rien de commun avec les mouvements d'approche éloignés d'avant la dernière guerre ; ce sont déjà des mouvements du champ de bataille.

Cette remarque n'a pas d'autre but que de faire ressortir, par un exemple pris entre beaucoup d'autres, la différence entre hier et aujourd'hui, et par conséquent les erreurs d'appréciation auxquelles on s'expose si l'on se réfère à ses souvenirs d'avant la guerre européenne pour tirer d'un ordre émis en 1924 des inductions relatives aux manœuvres du présent.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS.

(De notre correspondant particulier.)

Le service aéronautique de l'armée ; expériences et desiderata. — Développement de l'organisation des chars d'assaut. — Exemple d'emploi du temps d'une batterie régulière en été. — Armement de l'artillerie. — Essais de fusils semi-automatiques. — Les Camps d'entraînement civils et la Garde nationale en 1924. — L'histoire du 14^e régiment du génie.

Le principal événement militaire aux Etats-Unis, depuis ma dernière chronique, est les diverses expériences faites avec les *bombing aeroplanes*. Peu après la guerre, on considérait comme le « nec plus ultra » en l'espèce de pouvoir faire tomber, d'une hauteur d'environ 2600 mètres, une bombe de 2000 livres ; celle-ci, descendant en 23 secondes, pénétrait de 13 mètres dans un sol ordinaire, et produisait un cratère de 15 à 16 mètres de diamètre. En septembre dernier, au Champ d'expériences d'Aberdeen, en Maryland, il a été essayé une bombe aérienne d'une puissance extraordinaire ; elle pèse 4000 livres, mesure 14 pieds de long, sur 2 de diamètre, avec une charge de 400 livres de T N T. Le projectile, lâché à 1366 mètres de hauteur, fait un cratère de 33 mètres de diamètre, et profond

de 8. On emploie, pour cela, un aéroplan du type Handley-Page, spécialement aménagé. Il est à remarquer que les observateurs, qui se tenaient sur une plateforme élevée, à 500 mètres du point de chute, ne sentirent aucun choc désagréable. D'autre part, à Dayton, Ohio, on a soumis à des essais le *Barling Bomber*, que les Américains prétendent être le plus grand aéroplan de bombardement du monde entier. Cet engin, certes, a l'air formidable, avec ses sept mitrailleuses, et son appareil de lancement pour trois bombes de 4000 livres chacune. Ses dimensions sont :

Longueur du fuselage :	21 mètres.
Diamètre du fuselage :	3 mètres 50.
Envergure des ailes :	40 mètres.

La force motrice est fournie par un *Liberty Motor* de 450 chevaux.

Les exercices pratiques, pour lesquels les cuirassés déclassés « New Jersey » et « Virginia » servirent de cible, ont été instructifs. J'en parle ici parce qu'ils ne sont pas du domaine de la Marine, mais bien de celui du Service aéronautique de l'armée régulière. Une escadrille de 6 *bombers* du type Martin, pourvus chacun de 4 bombes de 600 livres, s'attaqua d'abord au premier de ces vaisseaux qu'elle survolait de 3300 mètres environ. Sur les 16 projectiles, un perça le pont, deux éclatèrent près du navire en l'endommageant, trois n'éclatèrent pas, et dix tombèrent trop loin. En raison de la haute altitude, la proportion des atteintes est regardée comme satisfaisante. Dans l'attaque contre le « Virginia », faite d'une hauteur de mille mètres seulement par des aéroplans porteurs de bombes de 1100 livres, 14 projectiles suffirent pour couler le navire (2 ratés, 1 coup droit, 9 éclatements près du but et le frappant, 2 non observés). La constatation la plus importante, toutefois, est que les aéroplans se comportèrent d'une manière irréprochable, quoique opérant à 220 km de leur base. Il convient de remarquer que les buts *terrestres* de ces engins auraient en général une plus grande superficie que ceux choisis aux exercices du Cap Hatteras ; la justesse du bombardement, telle que la montre le tir en question, rend ces *bombers* extrêmement redoutables. En revanche, l'on ne saurait oublier que, dans la réalité de la guerre, l'adversaire disposerait de « contre-escadrilles », — facteur dont lesdites manœuvres n'ont pas permis d'évaluer l'importance.

Il est à regretter que les exigences budgétaires entravent constamment le Service aéronautique de l'armée. Le Congrès ne semble pas se rendre compte que les aéroplans s'usent vite. En vérité, dans l'état actuel des choses, l'équipement des Etats-Unis se trou-

vera bientôt réduit à 350 et quelques machines ; ce qui est tout à fait hors de proportion avec les forces aériennes anglaises d'environ 74 escadrilles, et les quelques 2000 avions de l'armée française ; et le Parlement paraît aussi oublier que le développement de l'aviation commerciale est intimement lié à celui de l'aviation militaire, car c'est sur cette dernière que le public compte pour les expériences et les épreuves.

Soit dit en passant, le nombre des accidents, dans cette branche de l'armée, est plus faible qu'on ne le croit généralement. D'après le major général M. Patrick, chef du service, 90 % de ces accidents sont dus uniquement à la faute du pilote. Pour les 10 % restant, la cause doit se chercher dans une perturbation atmosphérique, ou quelque défaut du moteur. Les cas où le trouble est imputable à l'avion proprement dit sont extrêmement rares. L'*Air Service* a, en ce moment, un effectif de 883 officiers et 8524 hommes.

* * *

Etant donnée la réduction de l'armée régulière, imposée par le Congrès, il est naturel que les autorités militaires s'efforcent d'obtenir le plus grand développement possible dans les armes ou branches où la qualité peut, dans une certaine mesure, remplacer la quantité : l'aviation, par exemple, et les *tanks* (chars d'assaut). En ce qui concerne ces derniers, l'Ecole spéciale, établie à Camp Meade, Maryland, a fait des expériences intéressantes avec un groupe mixte, composé des engins de 40 tonnes, du type « Mark VIII », et d'un essaim de « Baby Tanks » de 6 tonnes du modèle français ordinaire. Les gros chars du premier type sont des produits d'après guerre. Ce sont des machines destinées, principalement, à produire des effets d'écrasement et de démolition d'obstacles puissants. On a pu les voir au travers des forêts, abattant chacun, d'un seul coup, une demi-douzaine d'arbres d'un pied ou deux de diamètre, passant par-dessus sans dévier de la direction assignée. Ils sont armés de canons de trois livres et de mitrailleuses. Entre ces mastodontes et le 6 tonnes français, on intercale maintenant un char « moyen », de 15 tonnes, d'un type tout nouveau, qui fait, en terrain accidenté, jusqu'à 18 km. à l'heure. Ces *Medium Tanks* peuvent abriter une pièce de 75 ordinaire. Le colonel S. Rockenbach, chef du Corps des chars d'assaut, ne cache pas que l'état-major général considère ces machines « moyennes » comme la base du système de tanks de l'avenir. Il leur serait adjoint, dans chaque groupe, un certain nombre de chars, dits de « cross-country », très rustiques, aménagés surtout pour le transport, sur toute espèce de terrains,

des munitions, pièces de rechange, benzine, huile, etc. Ni le Medium Tank, ni le char de transport n'ont atteint encore le degré final de perfectionnement.

* * *

Les unités de l'armée régulière, pendant la belle saison — ou ce que l'on convient de désigner ainsi — sont principalement utilisées pour l'instruction de la Garde nationale, des officiers de réserve, et des individus prenant part aux Camps d'entraînement civils. Un bon exemple de l'emploi du temps d'une de ces unités nous est fourni par la batterie « C », du 3e d'artillerie de campagne, en 1923. Le 2 mai, cette batterie quitte sa garnison de Ft. Snelling, en Minnesota, pour se rendre à Pierre, South Dakota, où elle doit aider le 147e régiment d'artillerie de milice de cet Etat à faire ses évolutions et écoles à feu. — 679 km. de route par un temps souvent exécrable et très froid. Arrivée le 28, elle exécute ses propres tirs ; puis, du 13 au 26 juin, elle instruit la Garde nationale. Repartant le 28, elle rejoint sa garnison en 17 jours, fournissant des étapes d'une moyenne de 40 km. par jour. Le 19 juillet, elle entreprend le dressage d'une classe d'officiers de réserve ; et, du 1er au 31 août, celui de la section d'artillerie de campagne d'un Camp d'entraînement civil. Certes, s'il fut un temps où, en Amérique, « soldat » était synonyme de « paresseux », ce temps-là est loin !

Ajoutons que, pour ces longues marches, coutumières aux Etats-Unis, lorsqu'il s'agit d'une faible unité, telle qu'une batterie, un bataillon, la plus grande latitude est laissée au chef de colonne. On lui assigne une date qu'il ne doit pas dépasser pour son arrivée ; libre à lui d'arranger les étapes et séjours comme bon lui semble. C'est là, à mon sens, une disposition fort sage dans un pays où les autorités fédérales possèdent, en somme, peu de renseignements sur les ressources, en tant que gîte d'étape, des diverses localités de chaque Etat. Le chef de colonne, avant le départ, fait une enquête personnelle, souvent auprès du directeur des postes ou du journal local des différentes places sur son passage. Il donne le plus de notoriété possible au trajet de sa troupe ; et, presque toujours, il reçoit plus d'offres d'hospitalité qu'il n'en a besoin. C'est à qui lui proposera le meilleur site de camp, l'eau la plus pure, les distractions les plus variées pour les hommes, etc.

* * *

A propos d'artillerie de campagne, mentionnons qu'en conformité avec les recommandations du comité technique appelé *Caliber Board*, les batteries divisionnaires doivent être armées

principalement de pièces de 75 mm. ; à portée de 5000 mètres ; et d'obusiers de 105, à portée de 4000 mètres, et tirant un projectile de 33 livres. Pour l'artillerie de corps, le Comité a demandé un canon entre 117 mm.50, et 125 mm. Des essais sont faits avec un affût pour la pièce de 117 mm.50, permettant une portée maxima de 6000 mètres (bêche de crosse divisée). L'obusier des batteries de corps doit être un 155 mm. La portée de ce dernier va jusqu'à 5300 m. Les pièces de l'artillerie de corps sont motorisées ; celles des batteries divisionnaires pourront être traînées, selon les circonstances, par des chevaux ou des tracteurs. Pour le moment, le plus gros obusier de *campagne* est le 240 mm., pesant 20 tonnes et demie, et qui peut lancer un projectile de 350 livres à 15 km. Cette pièce peut se monter et être prête à tirer en une heure et demie. Une certaine proportion de ces obusiers entre dans l'armement du 5e régiment d'artillerie de campagne.

* * *

L'infanterie, de son côté, essaie depuis quelque temps le fusil semi-automatique inventé par M. J.-C. Garand. C'est là une arme pesant 9 livres $\frac{3}{4}$, qui est d'un maniement facile. Elle paraît posséder des qualités de solidité et de rapidité remarquables. Avec le Garand, il est possible de tirer 100 coups en 75 secondes, alors qu'il faut 3 minutes pour cela avec le vieux Springfield. Aux épreuves faites successivement dans trois champs d'expérience, le fusil, après avoir tiré 21000 coups, ne montrait aucune fatigue. Un autre modèle, dû au colonel en retraite J.-T. Thompson, est également à l'essai, mais ne semble pas jouir de la faveur des experts au même degré que le Garand.

* * *

Ainsi donc, l'on travaille de tous côtés, sans bruit, ni réclame ; l'armée n'est-elle pas partout la Grande silencieuse ? Pour cette année, deux choses, du moins, s'annoncent bien. D'abord, jamais les demandes d'admission aux Camps d'entraînement pour civils n'ont été aussi nombreuses ; et ceci malgré l'indifférence plutôt hostile du Parlement. Peut-être atteindra-t-on le chiffre de 35000 élèves cet été. D'un autre côté, le recrutement de la Garde nationale a pris un essor encourageant. La loi permet un effectif de paix de 259163 hommes ; or, en 1919, nous n'avions que 37746 miliciens. Cet effectif est passé à 160598 en 1923 ; et le Chef du Bureau de la Milice estime qu'en juillet de cette année, le chiffre sera de 180000 hommes et officiers.

* * *

Nous n'avons guère de place, dans ces Chroniques, pour la littérature militaire. Toutefois, il faut dire un mot de l'*Historique du 14e régiment du génie*. Ce corps, en effet, un des premiers à traverser l'Atlantique, était composé entièrement d'employés et ouvriers des chemins de fer de la Nouvelle-Angleterre, engagés pour la durée de la guerre. Le petit livre en question fourmille de détails intéressants. Mais ce qui lui donne encore plus de valeur, est le témoignage d'estime dont cette unité est gratifiée par le général Haldane, commandant le 6e corps britannique auquel fut rattaché le régiment pendant dix mois. Il est à noter que, depuis le début de la guerre jusqu'en août 1917, époque à laquelle le 14e du génie américain passa sous les ordres du général Haldane, le service des chemins de fer militaires, dans l'armée anglaise, n'avait pu être organisé convenablement.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le Général Nollet, ministre de la guerre. — L'instruction des officiers d'état-major.

Quelles que soient les sympathies ou les antipathies inspirées par l'accès au pouvoir de la nouvelle majorité radicale-socialiste, on est unanime en France à louer le choix fait par M. Herriot, du général Nollet comme ministre de la guerre.

Je n'insisterai pas ici sur l'opportunité de la connaissance très approfondie que ce dernier possède de la situation militaire internationale, gage aussi certain que possible que nos intérêts extérieurs légitimes demeurent entre bonnes mains. Mais indépendamment de cette qualité inhérente à la personnalité même du général Nollet, l'entrée rue St-Dominique d'un général ne peut que se voir applaudie. Il est surprenant que l'on ait attendu près de six ans après la guerre pour prendre enfin une mesure aussi heureuse. Le mot de Beaumarchais sera-t-il éternellement vrai ? A la place où convient un calculateur, pourquoi s'est-on si longtemps obstiné à ne mettre que des danseurs ? C'est peut-être bien à l'absence d'une compétence véritable à la tête de l'administration centrale de la guerre que nous devons d'être encore aujourd'hui sans un statut militaire définitif. Et le peu qui a déjà été réalisé dans cet ordre d'idées se trouve loin de donner satisfaction pleine et entière, tant à la masse du pays qu'à l'armée elle-même.

C'est une des tâches les plus importantes qui attend là le général Nollet. Puisse son nom se trouver lié à notre réorganisation actuelle. N'est-ce pas pour lui une perspective alléchante qu'on dise à l'avenir ! la loi Nollet, comme on dit encore : la loi Jourdan ou la loi Gouvion St-Cyr ?

Sa carrière militaire tout entière l'a d'ailleurs parfaitement préparé à jouer un rôle de cette importance. Cet ancien polytechnicien, breveté d'état-major, après avoir été professeur-adjoint du cours de stratégie et de tactique générale à l'école supérieure de guerre, a pris part, en 1906, à la réorganisation de l'artillerie en qualité de chef du personnel de cette arme à la 3^e direction du Ministère de la guerre. Quand il eut commandé un régiment, il dirigea le cours d'artillerie de campagne et présida la commission d'études de tir. L'emploi de l'aviation d'artillerie l'avait attiré dès avant guerre. On lui doit également d'importantes observations sur les conditions d'emploi de la fusée à double effet. Quand la guerre éclata, il était commandant militaire du Sénat.

Bref, la variété des situations occupées montre celle de ses aptitudes : personnel ou matériel, tactique ou stratégie, politique ou instruction militaire, le général Nollet n'ignore rien de ce qui touche à ces multiples questions.

Son rôle pendant la guerre ?

Il fut très honorable. Et si son ascension n'eut pas l'éclat fulgurant de celle de certains météores aventurés vers un chancelant zénith, le fait de s'être élevé progressivement par étapes modestes est une garantie de réelle solidité pour les qualités dont il a fait preuve. En août 1914, il part commandant l'artillerie du 13^e corps d'armée ; il participe, à ce titre, à la bataille de la Mortagne et aux combats dans la région de Roye-Lassigny. Général de brigade en décembre 1914, il conduit au feu, en Champagne et en Woëvre la 48^e brigade d'infanterie, puis la 129^e division aux attaques du Linge, puis encore la 166^e division de chasseurs contre l'Hartmann-willerskopf. Partout, il montre des qualités remarquables de bravoure personnelle, de calme et de décision.

On lui donne un corps d'armée en 1916, commandement qu'il conservera jusqu'à la fin de la guerre, à part une courte période passée dans les fonctions d'inspecteur général de l'artillerie. Il se bat en 1916 à Verdun et sur l'Aisne avec le 12^e corps, sur l'Yser en 1917 avec le 36^e, dans la forêt d'Houthulst, devant Amiens, dans les Flandres en 1918. C'est son corps d'armée qui reprend St-Quentin, et le général Debeney, son commandant d'armée, jugeait

à ce propos le général Nollet un commandant de corps d'armée énergique et manœuvrier, conduisant le combat avec méthode et habileté.

Calme, méthode, habileté, énergie, décision, voilà qui fait bien augurer des résultats que l'on attend du général Nollet au cours de son passage au Ministère de la guerre.

* * *

Le 3^e bureau de l'état-major de l'armée vient de rédiger, sur l'inspiration du général Debeney, dont on ne saurait trop louer l'activité aussi féconde que peu bruyante, une circulaire relative à l'instruction générale des cadres et des troupes du service d'état-major. Cette circulaire supprime très opportunément l'espèce d'abandon dans lequel on laissait nos officiers brevetés après leur sortie de l'Ecole supérieure de guerre, c'est-à-dire depuis leur grade de lieutenant ou jeune capitaine, jusqu'à celui éventuel de colonel ancien ou général de brigade qui leur ouvre l'accès au Centre des hautes études militaires.

Désormais, outre l'instruction militaire commune à tous les officiers de leur arme, les officiers d'état-major recevront, sous la direction personnelle et la responsabilité des généraux commandants de corps d'armée, une instruction spéciale au titre du service d'état-major.

Leur instruction militaire, comme par le passé, sera entretenue et développée par des stages dans différents centres d'études et dans les diverses armes autres que leur arme d'origine ; par leur participation à certaines manœuvres ou écoles à feu, soit comme spectateurs, soit comme commandants d'unités ; enfin, par le retour périodique dans la troupe qui les remet au contact direct du soldat et leur permet de se familiariser à nouveau avec les procédés d'emploi propres à leur arme.

Quant à l'instruction professionnelle spéciale, elle a pour objet de développer les connaissances acquises à l'école supérieure de guerre et d'entretenir les officiers dans la pratique des méthodes de raisonnement et de travail qui leur ont été enseignées.

A cet effet, un centre d'instruction est créé dans chaque corps d'armée. Le général commandant en a la direction immédiate. Son chef d'état-major le seconde directement en se tenant au courant des travaux exécutés à l'école supérieure de guerre ; dans ce but, il participe tous les trois ans au moins, et au plus tard dans sa deuxième année de fonctions, à un voyage d'état-major de cette école.

L'instruction donnée dans les centres comporte l'exécution de travaux d'étude, mémoires écrits, conférences, portant sur des questions militaires d'actualité ou d'histoire ; des exercices sur la carte et sur le terrain, des voyages d'état-major de 10 à 12 jours environ, des reconnaissances individuelles. Dans chaque centre d'instruction d'état-major, tout officier doit participer, entre le 1er octobre et le 1er mai, au moins à deux séances d'exercice sur la carte et à une séance d'exercices sur le terrain ; entre le 1er mai et le 1er octobre, à une séance d'exercices sur le terrain et à un voyage d'état-major. En outre, tout officier d'état-major, jusqu'au grade de lieutenant-colonel inclus, doit faire chaque année au moins deux journées de reconnaissance suivies d'un compte rendu écrit avec croquis.

Le Ministre peut en outre les désigner pour exécuter des voyages d'études à buts variés, pour exécuter des stages dans les armées des nations alliées et neutres, pour accomplir des stages à l'état-major de l'armée ou dans certains établissements ou services.

Les mêmes principes président à l'instruction des officiers de réserve du service d'état-major et toutes facilités sont données à ces derniers pour leur permettre de suivre régulièrement les différents cours et exercices de l'école d'état-major des officiers de réserve qui fonctionne à l'école supérieure de guerre.

INFORMATIONS

BELGIQUE

La marine belge. — Notre correspondant nous écrit :

Permettez-moi d'ajouter, à ma chronique de mai, deux mots relatifs à notre marine de guerre... de notre embryon, plutôt, de marine de guerre. En raison de l'intolérable situation qui lui était faite sur cet Escaut barré par les Néerlandais, notre flotille militaire a déménagé d'Anvers vers Bruges d'où la mer lui est ouverte par le port de Zee-Brugge et ce large canal de dix kilomètres si largement utilisé pendant trois ans par les sous-marins allemands.

L'instruction du personnel est activement poussée tant à bord du cuirassé « d'Entre-Castaux » qu'à bord des torpilleurs et vedettes. Il y a là bon nombre d'excellents éléments à qui ne manquait guère jusqu'ici que l'exercice suffisant au large. Quant au matériel flottant, vous pensez bien que ce n'est pas l'abondance. Néanmoins, si l'on veut utiliser et entretenir en bon état le peu dont nous dis-